



Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Patrick LECERF	E	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
E	Pierre SILVESTRE	E	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON	A	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS	P	Michel TELLER
P	Vincent LOBET	P	Frédéric LECARTE
E	Rémi NUYS	E	Aline VAN MULLEM
E	André QUOILIN	P	Michel HAMTIAUX
E	Marie AUTRIQUE	P	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Mélanie JASPART		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la dernière réunion du 17/12/2019
2. Suivi des diverses fiches-projets (2.9, 3.2, RAVeL)
3. Aménagement d'une zone 30km/h sur le Batty et Rue du Moulin
4. Installation d'un distributeur BPost – stationnements aux abords
5. Divers

1. Approbation du PV de la dernière réunion du 17/12/2019

Monsieur Kriescher ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Ce dernier les remercie d'être présents au vu de la situation particulière vécue en ce moment. La première réunion de 2020 était prévue en mars mais a dû être annulée ; les vidéoconférences ne sont pas souhaitées car la convivialité n'est pas au rendez-vous. A l'heure actuelle, il est encore compliqué de savoir si une réunion se déroulera en juillet-août, beaucoup de membres sont en vacances.

2. Suivi des diverses fiches-projets (2.9, 3.2, RAVeL)

Monsieur Lecerf poursuit la réunion et précise que depuis la dernière rencontre, il a reçu deux courriers de deux ministres différents. Le premier est positif et le second, négatif.

La première lettre provient du Ministre Henry et concerne la mobilité douce. M. Lecerf précise que cela fait plusieurs mois qu'une réponse est attendue de la part du Ministre malgré plusieurs rappels.

- FAIRON > COMBLAIN-LA-TOUR : 500.000€ sont prévus en 2020 pour réaliser le tronçon. Quelques expropriations sont encore à prévoir mais l'adjudication des travaux devrait avoir lieu avant l'hiver prochain.

- HAMOIR > SY : un problème s'est posé au niveau de la passerelle ; 3 mois se sont écoulés sans action. Il y a également un impact sur la propriété de Madame Autrique (LASSUS), des alternatives sont étudiées et une rencontre est prévue ce 17 juin avec l'Auteur de projet. Il n'est pas possible, en allant vers Lassus, de se diriger vers la ferme et le bois, il s'agit d'une propriété privée et donc, l'expropriation serait énorme. La passerelle doit être repoussée vers la pointe du pré. Madame Autrique devra certainement céder quelques mètres de sa propriété mais ça ne la dérange pas. Vu que la passerelle a été modifiée, une boucle qui n'était pas prévue sera mise en place ; la RW avait oublié cette information. Il sera difficile d'amener les grosses machines de terrassement et autres là-bas, M. Lecerf en est bien conscient et en fait part aux membres mais après tout, c'est la RW qui s'en occupera, la Commune n'a pas de souci à se faire. Indépendamment du RAVeL, il a été constaté que la

route en cul de sac était adorée des pêcheurs. Cela posera problème quand le RAVeL sera en place car la situation empirera. Pourquoi ne pas créer un parking de 3-4 places ?

- HAMOIR > FILOT : les travaux sont bien confirmés dans le Programme Infrastructures 2019-2025.

- La passerelle de Fairon connaît le même scénario que la petite rue à Lassus : elle est très appréciée des pêcheurs et leurs voitures encombrant bien souvent le passage du RAVeL. Une réglementation devrait passer lors du prochain Conseil communal afin de mettre en place une circulation locale sauf personnes autorisées. L'idéal serait également de créer un parking à proximité pour les promeneurs mais l'endroit est difficile à choisir.

- Pour finir avec le point RAVeL, des bancs et des tables ont été installés tout le long du RAVeL ; des poubelles sont commandées. La RW doit entretenir le parcours du RAVeL et la Commune, quant à elle, doit s'occuper de l'entretien des infrastructures. C'est un bon deal qui a été trouvé et cela demande moins de temps pour la Commune... L'installation des points-nœuds a débuté la semaine dernière ; les plans des communes voisines sont acceptés mais le balisage s'effectuera après les grandes vacances.

Le second courrier provient de la Ministre Tellier, en charge du Développement rural et est nettement moins agréable que le premier. La circulaire ministérielle relative au PCDR est en cours de modifications et cela plait à peu de monde. En effet, les communes ont mis en place un document (PCDR) établissant l'état de la Commune et ses projets dans un horizon de 10 ans mais avec ces futurs changements, tout pourrait basculer et plus aucun projet ne pourrait voir le jour. Il est évident que la Ministre ne peut pas se permettre de tout modifier de cette manière.

Une réunion de coordination s'était tenue en juin 2019 afin de lancer 4 fiches-projets mais elles n'ont pas encore pu être concrétisées au vu des différents éléments que demandaient le DR, les délais imposés et le Covid-19. Une demande sera faite afin de pouvoir continuer ce travail. Ces 4 fiches sont :

- 1.8 « *Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce* » ;

- 1.15 « *HAMOIR – Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du Hall Omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune* » ;

- 2.9 « *HAMOIR – Aménagement de la Place Del Cour dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine* » ;

- 3.2 « *FILOT – Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de sport et du parking à proximité de la Maison de Village* ».

Concernant la fiche 1.8 liée à la création de la passerelle entre Werbeucommune et le Quartier Nord, cette dernière ne verra pas le jour si le DR ne subsidie pas ; en effet, le coût est trop important.

Pour la Place Del Cour, le dossier est quasiment clôturé et une réunion de coordination peut avoir lieu pour lancer le dossier. La commune a demandé à l'Auteur de projet de retirer la

coupole prévue au-dessus de la statue, suite à la demande des membres de la CLDR-CCATM. La mise en valeur sera, dès lors, plus importante ainsi que la convivialité car actuellement, peu de monde profite de la Place. Il y aura une grande esplanade et des sièges tout autour ainsi que des jets d'eau et un grand banc en bois où il est possible de se coucher. Différents sentiers (+ accès PMR) seront présents également. Le monument sera supprimé car il coûte cher à entretenir et une grande place est récupérée pour mieux verduriser le centre. Un écran de verdure (arbres, haies) à l'arrière mettra la nature en avant. Par contre, le sentier en bas à gauche sera supprimé, à la demande des membres car il divise l'espace vert. Un parking vélos sera installé mais l'endroit est encore à définir. Peut-être près de l'arbre et de l'accès PMR ? Toutes ces informations vont être communiquées à l'Auteur qui remettra une version finale des plans ainsi qu'un nouvel estimatif. Pour info, la Vierge et le Monument ont certainement été inaugurés aux alentours de 1927.

Le projet lié à la Maison de village de Filot est devenu délicat. Une consultation citoyenne était prévue afin de parler de l'aménagement du terrain et de la zone résidentielle mais a dû être annulée à cause du Covid-19. Ensuite, le propriétaire du terrain étant mort et la Commune n'ayant pas acheté, ce dossier s'est figé.

Il a été constaté suite au placement du Lidar que beaucoup ne respectent pas la zone 50km/h et une consultation est prévue en septembre 2020 afin d'aborder le sujet avec les habitants. Il serait bien d'aménager une structure qui obligerait de ralentir mais laquelle ? Les nouveaux aménagements sur la route régionale à Ouffet (en venant de Hamoir) sont jugés dangereux car, entre autres, les panneaux de signalisation sont mal placés. Ceci n'est donc pas une solution pour Filot. Ce problème dans le village est à signaler, précise M. Lecerf, lors de la réunion Mobilité avec les communes voisines (annulée COVID-19 et reportée en septembre). Les aménagements dans le centre de Xhoris sont bien et obligatoirement respectés mais le bruit est intense lorsque les véhicules redémarrent.

3. Aménagement d'une zone 30km/h sur le Batty et Rue du Moulin

Le troisième point de la réunion concerne l'aménagement d'une zone 30km/h. En effet, ces zones tendent à se développer et sont sollicitées par le SPW. Les villages de Fairon et de Filot sont déjà en entières en zone 30 sauf pour la route régionale et Hamoir possède déjà quelques rues (Thier, Werbeucommune, Vieux Moulin, etc.). Avec le trafic supplémentaire qu'occasionne le RAVeL, les deux rues du Batty devraient devenir des zones 30 ainsi que la route entre le Chemin de fer et l'Ourthe. La rue du Pont, quant à elle, est souvent bien abordée par les automobilistes car étroite mais cela dépend des moments de la journée. Il est clair que le message est plus fort et plus clair si les zones 30 sont généralisées dans le centre. Pourquoi pas ne pas généraliser la zone 30 entre le Pont et le passage à niveaux dans toutes les rues ? C'est simple. Ce projet est demandé par la RW, rappelons-le, car les vélos peuvent rouler à contre sens des automobilistes. Les marquages verts au sol de la RW ne sont remarqués et compris par personne. Il faudrait marquer le sol avec des vélos blancs ou des pointillés si la route le permet.

Un membre intervient et signale qu'il ne voit pas l'intérêt de la zone 30 dans la rue du Pont sachant que les automobilistes respectent largement la zone 50, tout fonctionnant bien de cette manière. M. Lecerf précise que l'objectif de cette démarche est de faire réfléchir les gens et qu'il est évidemment d'accord sur le fait de ne pas placer des zones 30 partout car cela serait hypocrite. La réflexion a débuté Quai du Batty car la sortie du RAVeL est dangereuse ; les voitures roulent vite. La prochaine étape est de présenter un plan avec ces nouvelles zones à la CPSR (Commission Provinciale de la Sécurité Routière) puis à la RW. Un autre membre signale que les zones 30 dans le centre du village sont préférables car le plan sera homogène et chacun saura à quelle vitesse il doit rouler.

La prochaine réflexion se portera à Comblain-la-Tour car il n'y a aucune zone 30 sauf devant l'école. Madame Docteur (SPW) ne voulait pas de casse-vitesse à Comblinay mais des bandes réfléchissantes car les dos d'ânes amènent des vibrations et du bruit. Il faudra travailler sur le village et proposer une solution aux citoyens.

4. Installation d'un distributeur BPost – stationnements aux abords

La banque ING a vendu son bâtiment situé rue du Pont et clôturé toutes ses activités le 30 juin. A cette annonce, la Commune a tenté de laisser le selfbanking ouvert jusqu'en août ou jusqu'au placement d'un distributeur BPost mais ING a refusé.

Le futur container BPost avec distributeur sera placé derrière le cordonnier et sa taille sera de 2m40 sur 3m20. La vue ne sera pas gâchée, le local étant assez petit et le parking ne perdra qu'une place ½. BPost n'a pas eu la possibilité de placer la machine dans le local rue du Pont et est obligé de mettre à disposition un selfbanking dans les communes sans distributeurs. Ce placement aura certainement lieu en 2021 car un permis est exigé.

Cet aménagement portera à conséquence sur le parking et sur deux places : une PMR et une 30'. La bonne nouvelle est que le marquage n'avait pas encore eu lieu et sera effectué lorsque le container sera en place. La place PMR restera bien à cet endroit. Par ces nouveaux aménagements, la Commune se demande si les places 30' devant l'ING restent d'actualité. La réponse est oui car elles risqueraient de devenir des places dormantes par les futurs occupants de l'immeuble ; à l'heure actuelle il est encore impossible de connaître le futur du bâtiment. Ensuite, le futur parking de la gare sera disponible pour les résidents et commerçants afin de laisser libre les places devant les magasins. Les places 30' sur le parking de l'OT et à proximité du container BPost sont donc justifiées également car il est nécessaire de se garer à proximité du distributeur pour à peine quelques minutes. Il faut minimum 2 places à cet endroit voire 2 de chaque côté. La Commune souhaite être prudente et ne placera dans un premier temps que 2 places 30' à gauche (côté cordonnier) et lorsque les aménagements seront terminés, envisagera deux autres places de l'autre côté.

5. Divers

- A cause du Covid-19, il y a eu une suspension des délais rigueur concernant l'étude sur les éoliennes (bruit et ombrage). Le sujet aurait dû faire l'objet d'un point lors d'une réunion CCATM-CLDR.
- Le Permis d'urbanisation du Chirmont est reculé ; la Commune est bientôt prête pour le dépôt du permis.
- Le DR a contacté le GREOVA afin de connaître les communes qui possèdent une charte de la ruralité/convivialité. Après analyse, il apparaît intéressant d'en créer une pour Hamoir afin de tisser de bons liens et faire comprendre le monde agricole, entre autres, aux néo-urbains. Différents exemples sont disponibles sur internet (*Voir annexe GAL des Condruses*) et sont facilement appropriables pour Hamoir. Il faut mettre la charte en lien avec le règlement de police. C'est un Savoir vivre ensemble ; pourquoi ne pas indiquer des conseils relatifs à la nature (taille haies, ...) ? Il est proposé d'en parler lors de la prochaine réunion. La charte serait distribuée aux nouveaux habitants, des panneaux seraient créés ainsi que des toutes-boîtes, etc.
- Le chantier de la Maison Rurale est stoppé. L'inauguration est reportée au 20 septembre lors de la journée des Hamoiriens. En ce qui concerne les travaux, le carrelage doit être placé ainsi que les faux-plafonds. Les noms des différentes salles sont choisis : salle de la Forge, salle de la Conciergerie et salle de la Turbine. Le nom général du bâtiment sera la Maison du Vieux Fourneau.
- Un membre signale que le RAVeL à Fairon est dans un sale état (accotement défoncé à cause des gros véhicules) et que les pompiers rencontrent des difficultés pour passer.
- Un second membre signale que les panneaux de promenade en direction de Sy sont insuffisants. Beaucoup de marcheurs demandent leur chemin. M. Lecerf répond que ce problème sera réglé prochainement via la signalisation point-nœuds.
- Le dernier problème évoqué est celui des mobil homes qui roulent dans des rues interdites et pour cause : le GPS renseigne mal. Il n'y a aucune solution car ce problème dépasse de loin la Commune et concerne les fabricants de cartes. Un contact va tout de même être établi (essai) via les pompiers.

Monsieur Kriescher remercie tous les membres pour leur présence et précise qu'il reste 3 réunions à fixer d'ici la fin de l'année. Une rencontre aura peut-être lieu durant les grandes vacances afin de ne pas coller les réunions restantes avec un ordre du jour faible.

La réunion se termine à 22H

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)